

DECISION 18/2018**Autorisant la signature d'un marché de service
suite à une procédure de mise en concurrence adaptée**

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2017-42 du Conseil Municipal en date du 06/09/2017 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée par la ville de Chevreuse pour désigner une entreprise chargée de la fourniture en liaison froide de repas aux restaurants scolaires et adultes individuels ;

Vu l'annonce passée au Bulletin Officiel des Marchés Publics le 14 juin 2018 ;

Vu l'annonce parue sur Le Parisien le 15 juin 2018 ;

Vu les 12 retraits du document de consultation des entreprises ;

Vu les 2 candidatures reçues le 16 juillet 2018 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre informelle réunie les 17 et 26 juillet 2018 ;

Vu la notification de rejet d'offre réalisée le 27 juillet 2018 auprès de la société Yvelines Restauration ;

DECIDE**Article 1^{er} :**

Est autorisée la signature du marché relatif au service des fournitures en liaison froide de repas aux restaurants scolaires, adultes et seniors individuels avec la Société SODEXO - 30 cours de l'Île Seguin 92777 Boulogne Billancourt - qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse, pour un montant estimatif global annuel HT de 199 342 € ; marché reconductible 3 fois.

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 3 :

En cas de contestation la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 4 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et affichée en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 29 août 2018.

Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC

